

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

17 août 1995 - n° 1221
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

La Bosnie, l'Europe et nous

L'offensive serbe de la fin juillet en Bosnie, la chute de deux zones dites de sécurité sous la protection de l'ONU, le cortège de souffrances et de violations des droits les plus élémentaires de la personne humaine ont ému les opinions occidentales. Face aux images de désolation qui nous parviennent chaque jour de l'ex-Yougoslavie, à la destruction minutieuse et systématique des valeurs de liberté et de tolérance qui fondent nos démocraties, les tergiversations de la communauté internationale et les menaces verbales des dirigeants occidentaux jamais concrétisées irritent et découragent tout à la fois: la colère le dispute au sentiment d'impuissance et à la honte. Le fait de savoir, l'information disponible à satiété ne sont donc pas des garanties suffisantes contre les résurgences de l'horreur.

Aussi les diverses manifestations de protestation qui ont fleuri spontanément ces derniers temps expriment-elles l'indispensable sursaut des citoyennes et des citoyens. Comparés à la force des armes et de la détermination de dirigeants et de chefs de guerre obnubilés par leur pouvoir soudain, cet ultime rempart contre l'indifférence, cette contre-voix de l'opinion publique au cynisme et à la timidité des responsables politiques peuvent paraître dérisoires. En fait, en régime démocratique, ils sont le seul moyen de faire entendre à ces responsables qu'ils ne peuvent impunément justifier leur inaction par les réticences supposées de cette même opinion.

En Suisse, certaines de ces manifestations ont pris une tournure malsaine. On pense ici à la pétition lancée par *L'Hebdo* et d'autres journaux et à l'appel au Conseil fédéral contresigné par quelques dizaines de parlementaires. Cette manière de montrer du doigt le gouvernement et de revendiquer une action plus décidée en dit plus sur la mauvaise conscience des auteurs qu'elle ne contribue à développer des initiatives utiles.

Certes, la désignation de notre ambassadeur à Vienne pour représenter la Suisse en Bosnie fait plutôt penser à une mesure d'économie budgétaire. La nomination d'un diplomate exclusi-

vement chargé du dossier bosniaque, mais pas forcément basé à Sarajevo, aurait été de plus de poids. Et la déclaration du Conseil fédéral, après la chute de Srebrenica, affirmant l'inutilité de condamnations réitérées, dénote un manque de psychologie de la part du gouvernement. Mais pour le surplus, faut-il rappeler qu'une diplomatie efficace ne peut installer le tapis vert sur la place publique? Et que l'impuissance du Conseil fédéral n'est que la résultante des refus successifs d'une majorité populaire de faire entrer la Suisse dans le concert des nations?

Absente de l'ONU et de l'Union européenne, pas disposée à fournir un contingent de casques bleus, la Suisse est mal placée pour critiquer l'impuissance de la communauté internationale. Cette impuissance qui, par ailleurs, doit apparaître à de nombreux Helvètes comme la preuve a posteriori du bien-fondé de leur refus de voir la Suisse s'engager au-delà de l'action humanitaire. Justification erronée. Si l'Europe fait si piètre figure en ex-Yougoslavie, c'est parce que ses institutions et ses mécanismes de décision collective sont insuffisamment développés. La Suisse, dans son splendide isolement, ne fait pas mieux. Tirons au moins la leçon de cet échec: ce n'est pas le Conseil fédéral qu'il faut mettre en accusation, mais d'abord les réticences du peuple à reconnaître qu'aujourd'hui la neutralité n'est plus de mise en Europe.

Dans l'immédiat, reste à développer les actions indispensables au témoignage de notre solidarité et à la défense des valeurs humaines et culturelles qui pour nous font référence. Nul besoin pour cela de passer le témoin aux autorités fédérales; la marge de manœuvre des collectivités locales et de la société civile est considérable. De l'accueil de réfugiés par des communes suisses à l'appui technique de nos administrations urbaines à la reconstruction des infrastructures, en passant par des invitations de nos Hautes Ecoles aux intellectuels bosniaques et des échanges culturels. Associations, entreprises, syndicats, tous disposent de compétences à partager pour que subsiste l'espoir, ici et là-bas, pour que triomphe la vie.

JD

Les hommes bougent: il faut les contrôler!

Le 25 août prochain, la conférence sur les migrations convoquée par le Département fédéral de justice et police doit permettre de faire le point de la situation dans un domaine qui figure depuis des années au rang des priorités absolues. Après le rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés du 15 mai 1991¹, le gouvernement a en effet reçu du parlement la mission d'élaborer une loi sur les migrations².

RÉFÉRENCES

¹ Deux documents ont inspiré la parole gouvernementale, l'un émanant du Groupe interdépartemental pour les problèmes de migration, l'autre de l'OFIAMT et de l'Office fédéral des étrangers (OFE).

² Parmi les textes juridiques fondamentaux, la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931 et la loi sur l'asile de 1979, ainsi que la loi sur la coopération et l'aide humanitaire internationales de 1977.

³ Analyse et position d'un groupe de travail interdisciplinaire de l'Université de Genève et des trois instituts universitaires genevois, août 1989.

(jcf) Quelle politique des réfugiés? En ces dernières années du siècle leur flot, quel que soit ses causes, ne ralentit pas, même si un certain tassement se produit depuis deux ou trois ans dans le nombre des personnes qui arrivent du sud et de l'est dans les pays industrialisés. En 1933, les pays d'Europe occidentale ont ainsi dépensé 320 millions de dollars US en frais de procédure (quelque 600 000 dossiers nouveaux et 650 000 anciens à régler) et 10 milliards au titre de l'assistance, alors que le budget global dont dispose le HCR pour lutter contre la misère des réfugiés dans le monde entier n'atteint que le 10^e de cette somme.

Quelle politique des étrangers? La circulation des personnes constitue, on le sait, l'un des chapitres les plus difficiles des négociations bilatérales en cours entre la Confédération et l'Union européenne après le rejet de l'adhésion à l'EEE. Pour pouvoir recruter le personnel qualifié dont elle aura toujours besoin, la Suisse sera bien obligée d'en passer par ce que demande son interlocuteur. Et s'ils n'ont pas encore formellement harmonisé leurs dispositions concernant l'asile, les pays européens tendent tous à fermer leurs frontières extérieures; la Confédération devra également en tenir compte dans sa pratique. C'est pourquoi, dans un rapport préparé à la demande du conseiller fédéral Koller à l'intention de la conférence du 24 août prochain, Peter Arbenz constate: «Plus la Suisse s'isole, plus sa marge de manœuvre se réduit sur la scène européenne et plus les objectifs entrent en conflit alors qu'elle tient à rester fidèle à ses engagements de droit international public et au principe de solidarité internationale. Elle court dès lors également le risque de prendre des mesures dont les effets s'annulent réciproquement.»

Le Rapport sur une politique suisse en matière de migrations ne se contente pas de comparer les politiques d'immigration et d'asile des pays européens, ni d'évaluer le nombre et l'impatience des populations qui battent la semelle au seuil de la richesse. L'ancien responsable de l'Office fédéral des réfugiés plaide avant tout pour une politique globale, une politique de migration. Son but n'est pas seulement d'améliorer une collaboration jusqu'ici souvent défailante entre tous les Offices fédéraux intéressés, mais de per-

mettre à la Suisse à la fois de défendre ses intérêts, ce qui est son droit le plus strict, et son indépendance, notamment en matière de politique d'asile, où elle «devrait continuer à accueillir des réfugiés sans observer de limite géographique, conformément à la Convention internationale sur le statut des réfugiés, en s'efforçant d'harmoniser sa politique en matière d'asile, de réfugiés et de visa avec celles de l'Union européenne».

Les perspectives de Peter Arbenz sont intéressantes, mais il n'est pas certain que cette approche globale d'un phénomène complexe renforce l'engagement des autorités en matière de droit d'asile. La loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, conçue elle aussi en période de dépression économique, avait déjà soumis l'exercice de l'asile aux impératifs de la défense du travail national, comme on disait alors, au nom d'une perspective d'ensemble. Ce n'est donc pas sans raison qu'il y a quelques années, un groupe de travail interdisciplinaire de l'Université de Genève rappelait que «la recherche d'une politique de contrôle de l'immigration ne devrait jamais empêcher un Etat de continuer à accorder un traitement séparé et particulier aux réfugiés. Transiger sur ce principe fondamental de distinction reviendrait à porter gravement atteinte au droit d'asile et aux traditions d'accueil helvétiques».³

Le rapport Arbenz n'est encore qu'un papier de travail sur lequel le Département de justice et police ne s'est pas prononcé. Ses scénarios pour le futur méritent d'être examinés de près, y compris dans les craintes que révèle l'appel à un contrôle renforcé des mouvements migratoires non maîtrisés. Ces derniers peuvent en effet constituer un élément d'insécurité. La création par ailleurs d'une Commission du Conseil fédéral pour la politique migratoire est une suggestion intéressante, à condition que le nouvel organe ne soit pas une émanation de l'administration seulement, qu'il regroupe des représentants de la société civile et qu'il s'appuie sur des travaux sérieux comme ceux que vont entreprendre le Forum suisse pour l'étude des migrations et le Programme national sur la migration et les relations interculturelles. La loi qui va être mise en chantier n'est donc pas une fin en soi, mais l'étape d'un débat sur l'avenir de la Suisse. ■

Les leçons d'un échec

Les vacances passées, il faut revenir la tête froide sur le récent refus populaire d'assouplir la lex Friedrich, réglant les conditions d'acquisition de biens immobiliers par des étrangers. A condition toutefois de dépasser les clichés diffusés sans retenue par les ténors politiques romands.

QUAND LE FOSSÉ SE FAIT RIGOLE

Dans le Jura, c'est une majorité de 515 voix qui a fait pencher la balance en faveur de l'assouplissement de la lex Friedrich. Alors qu'à Zoug, moins de 1800 citoyennes et citoyens ont fait tomber le canton dans le camp des adversaires de ce projet.

Si l'on excepte les cantons de Suisse centrale, les partisans d'un assouplissement représentent plus de 40% des votants dans la quasi totalité des cantons alémaniques. Quant à la minorité latine prétendument écrasée, elle ne s'est guère mobilisée: les deux cantons qui ont accepté le plus nettement la révision de la lex Friedrich – Valais et Vaud – sont également ceux qui connaissent le plus fort taux d'abstention.

(jd) Au soir du 25 juin dernier et dans les jours qui suivirent, le fossé entre Suisse alémanique et latine a pris les dimensions du Grand Canyon. A en croire du moins les déclarations catastrophées ou rageuses de certains politiciens. En réalité, la carte des votes cantonaux, reproduite dans les médias, a une nouvelle fois fait son œuvre de désinformation: la vision de deux surfaces compactes de couleurs différentes donne l'illusion d'un antagonisme total, comme si, outre-Sarine, on avait rejeté le projet d'une seule voix, alors que le Tessin et la Suisse romande l'acceptaient dans l'enthousiasme. Ose-t-on rappeler que la majorité rejetante a trouvé des appuis à l'ouest du pays également et que les partisans d'un assouplissement sont plus nombreux en Suisse alémanique que dans les régions latines prétendument minorisées? Minorité et majorité se répartissent dans tout le pays avec des proportions variables selon les cantons. Un point c'est tout.

Jérémiades

L'échec du projet préparé par Arnold Koller est supportable sur le plan économique. Les jérémiades valaisannes et des milieux touristiques, comme les réactions sécessionnistes de l'après-votation, occultent le fait que le marché de la résidence secondaire souffre d'un affaiblissement durable de la demande: les contingents octroyés par Berne aux cantons touristiques ne sont plus utilisés en totalité depuis des années. Non, ce sont plutôt les centres urbains et leurs besoins en investissements qui pâtiront de ce refus: déjà Zurich annonce l'abandon d'un projet de nouveau quartier sur une friche industrielle de 61 hectares, d'un coût de 3,6 milliards de francs, parce que les capitaux suisses sont insuffisants.

Quant à la cantonalisation de la lex Friedrich, préconisée par les démocrates-chrétiens romands, permettez qu'on sourie: s'il est une législation fédérale taillée à la mesure des besoins cantonaux, c'est bien celle-là. Depuis 1961 et dix années durant, les cantons l'ont appliquée à leur guise, de manière restrictive pour certains, avec la plus grande souplesse pour d'autres, qui y ont vu un instrument du développement touristique (Valais) ou un moyen de stimuler la construction de logements (Genève). Quant à la version dure de 1974, la lex Furgler, elle a bien interdit la vente dans les lieux touristiques très prisés par les étrangers; mais son

ordonnance d'application a aussitôt introduit une clause d'exception sur la base de laquelle plus de 80% des autorisations annuelles ont été accordées jusqu'à ce jour.

L'échec est beaucoup plus grave sur le plan politique. Il manifeste la crainte durable d'une majorité de l'opinion à l'égard d'une ouverture de la Suisse en matière d'échanges humains et économiques et rend plus difficile encore notre position dans les négociations bilatérales avec l'Union européenne.

Alors, plutôt que de gémir et de lancer des solutions de têtes brûlées, propres à distendre plus encore le lien confédéral, prenons la peine de répertorier les erreurs commises, les moyens de faire comprendre à nos compatriotes la nécessité et les avantages de cette ouverture et les mesures indispensables pour apaiser leurs craintes légitimes.

Une non-campagne

Tout occupés à guerroyer autour la 10^{ème} révision de l'AVS, une bataille dont on aurait pu faire l'économie, les acteurs politiques ont négligé de faire campagne, laissant le terrain libre aux nationalistes et à leurs slogans simplistes. Or nous le savons depuis le 6 décembre 1992: il n'y aura pas de changements significatifs dans l'opinion helvétique sans un effort constant et exhaustif d'explication. En l'occurrence, le seul argument entendu fut celui de la relance de la construction, alors même que ce secteur est surdimensionné en Suisse et en particulier dans les cantons touristiques. Argument bien mince pour faire comprendre l'importance de la liberté de circulation et la règle élémentaire de la réciprocité.

Bien sûr, la lex Friedrich touche une corde sensible en Helvétie, celle du sol, du «visage aimé de la patrie». Une raison suffisante pour accompagner le processus de libéralisation du marché immobilier par des mesures complémentaires et d'éviter ainsi que ne prennent corps des représentations fantasmatiques de colonisation du territoire. Pourquoi la Confédération n'a-t-elle pas simultanément révisé la législation sur l'aménagement du territoire, pour permettre aux cantons et aux communes de limiter la part des résidences secondaires – en mains suisses et étrangères – sur leur territoire?

Sans ces explications, cet engagement et ces mesures complémentaires, il n'y aura pas de progrès possible, ni dans la politique des transports ni dans la libre circulation des personnes. ■

A situation différente, réponse différenciée

Tandis que les offres d'emploi remplissent à nouveau plusieurs fois par semaines des cahiers entiers dans les grands journaux alémaniques, les statistiques confirment mois après mois la persistance d'un taux de chômage élevé dans les cantons de la Suisse latine. A situation différente, réponse différenciée disent les socialistes, qui préconisent notamment un appui sélectif aux investissements et au capital-risque en Suisse romande et au Tessin.

(y) La politique conjoncturelle, c'est, dans notre pays, matière fédérale. D'où les réponses souvent inadéquates données aux récessions, comme au début des années huitante: les programmes Furgler étaient arrivés trop tard pour Zurich et, déjà, n'avaient pas la force voulue en Suisse romande.

La politique régionale de la Confédération, c'est une possibilité d'intervention en faveur des régions de montagne (LIM) et des régions – périphériques le plus souvent – dont l'économie est menacée (Arrêté Bonny). Tant pis pour les plaines en crise et les agglomérations en difficultés.

Au vu des disparités économiques entre la Suisse alémanique dans son ensemble et la Suisse latine, il s'impose désormais de combiner les mesures de politique conjoncturelle et régionale. Il y va de la solidité du lien fédéral, comme on dit le Premier Août, ou de la nécessaire solidarité par-dessus la Sarine et le Gothard, comme on devrait dire – et faire – tout au long de l'année.

Appui aux entreprises

Les socialistes suisses proposent donc des mesures de relance applicables dans les seuls cantons où sévit un taux de chômage nettement supérieur à une moyenne nationale qui ne veut pas dire grand chose.

Outre un généreux bonus à l'investissement, qu'il s'agirait d'organiser en tenant compte des expériences faites ces dernières années, on développerait une forme d'appui aux entreprises, qui reste à la fois contraire aux mentalités des investisseurs suisses et ardemment souhaitée par les managers des jeunes sociétés: la mise à disposition, des PME notamment, d'un vrai capital-risque.

Ce mode de financement, appliqué à l'amorçage (seed) ou au démarrage (start up), constitue un pari non gagné d'avance et implique de la part de l'investisseur un engagement de copropriétaire, pas de simple prêteur. Si le pari réussit, il se repaie en pompant la rente d'exclusivité acquise grâce à son intervention. A défaut, pour dire les choses trivialement, le risque pris l'emporte sur le capital escompté. Ce qui arrive paraît-il huit ou neuf fois sur dix dans les meilleures sociétés suisses de capital-risque. Lesquelles se couvrent en diversifiant leurs placements, notamment à l'étranger, où elles font largement

plus de la moitié de leurs affaires.

Pour les inciter à travailler davantage sur place, notamment en Suisse romande, où les PME et les jeunes entrepreneurs se plaignent régulièrement de la frilosité des banques, rien ne servirait de leur opposer une concurrence publique censée assumer les «mauvais» risques, ceux qui exigent une audace particulière de la part de l'investisseur. Il serait plus utile de mettre en place, avec l'aide par exemple de coopératives d'économie mixte, un système de garantie ou de caution qui permettrait aux sociétés de capital-risque, et d'abord aux plus proches des banques cantonales, de prendre les paris voulus sur ces ferments de croissance que peuvent être les innovations et développements en mal de financement, spécialement dans les régions où l'emploi et la conjoncture languissent.

Evidemment, le capital-risque n'a rien d'une spécialité suisse. Dans notre pays, les banquiers et autres créanciers recherchent plus qu'ailleurs encore la sécurité. Cette exigence s'accommode mal de placements risqués – sauf sans doute dans l'immobilier où certains investisseurs, lémaniques et tessinois en particulier, ont tenu à s'illustrer dans les années fastes de la spéculation triomphante. Pour tout simplifier, les gérants des plus importants capitaux, ceux des caisses de pension, n'ont pas la possibilité de tenter des placements audacieux, fussent-ils souhaitables pour l'économie générale.

Obsession sécuritaire

Encore échaudé, après dix ans, par l'échec en votation populaire de son projet de garantie contre les risques à l'innovation, le Conseil fédéral ne semble pas vouloir reprendre l'initiative en matière de capital-risque, comme il l'indiquait dans son rapport de mars dernier en réponse à une intervention PDC. Reste à trouver aux Chambres une majorité disposée à aller de l'avant, dans le sens de la proposition socialiste.

Pour cela, il faudra sauter par-dessus beaucoup d'ombres et faire preuve de capacité d'innover; car il s'agit de surmonter une mentalité terriblement sécuritaire (pour les placements aussi), d'inventer un mode d'intervention régionalisée et de mettre au point une nouvelle forme de collaboration entre le secteur financier privé et les fonds publics. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Anni Stroumza
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Christian Ogay
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Les HES dévoilent un système bien confus

La mise sur pied des Hautes écoles spécialisées oblige à une restructuration complète du système d'enseignement tertiaire non universitaire en Suisse, qui se caractérise par une extrême confusion, comme l'écrit le rapport bernois de la direction de l'Instruction publique, le premier à dessiner les grands traits de ses HES.

PROJET DE LOI SUR LES HES

Il est précisé que les conservatoires, académies d'arts, écoles du domaine paramédical ou social, dépendant exclusivement des cantons, pourraient être soutenues par la Confédération (...), pour autant que le Parlement mette à disposition les moyens financiers supplémentaires requis (...)

La LHES, acceptée par le Conseil des Etats, devait passer au national à la session de juin, mais le dossier a été repoussé à la session d'automne, cédant sa place à la Loi sur les cartels.

EN EUROPE

La majorité des pays européens proposent un enseignement supérieur non universitaire depuis les années 70. L'Allemagne en est un exemple. Les HES y sont, pour la plupart, d'anciennes écoles supérieures spécialisées. Ce qui explique d'ailleurs que la Confédération se soit fortement inspirée de l'exemple allemand. En Autriche aussi où l'enseignement tertiaire non universitaire est encore embryonnaire, le système allemand sert très souvent de référence. Pas étonnant. En Allemagne, tout comme en Suisse et en Autriche, l'apprentissage a le rang de formation secondaire du 2^e degré. Alliant théorie et pratique, c'est un système très apprécié, en Suisse alémanique tout particulièrement.

(vb) En Suisse, les formations dépendant de l'OFIAMT seront les premières à se transformer en HES (hautes écoles spécialisées), on le sait. Là, pas trop de problème, puisque, dépendant d'une loi fédérale, elles sont donc unifiées dans leurs définitions comme dans leur cursus, sur tout le territoire. Ces premières HES concerneront les écoles d'ingénieurs, celles qui dispensent une formation en économie d'entreprise, ainsi que les écoles d'art appliqué, y compris les arts visuels (ex Ecoles des Beaux-Arts).

Pour comprendre quelque chose dans le vaste réseau qui se dessine, il faut accepter que beaucoup d'incertitudes règnent encore et qu'elles se lèveront, on l'espère, au fil de la mise sur pied par étapes du nouveau système, à un train d'ailleurs inhabituel en Suisse.

Ainsi parle-t-on toujours de dix HES. Ce chiffre n'est pas inscrit dans la Loi fédérale (LHES); il n'est qu'un ordre de grandeur, avancé par Jean-Pascal Delamuraz. On croit aussi qu'autant de HES, autant de sites. Alors que le label HES coiffera des regroupements divers, des mises en réseau de formations déjà existantes, et recouvrira différentes écoles. On croit encore que les formations cantonales, qui ne dépendent pas de l'OFIAMT, ne pourront pas devenir des HES, parce que la Confédération n'a pas prévu de les financer. Il y va pourtant de l'avenir des écoles supérieures d'art, de musique, des métiers de la santé, du social – l'enseignement relève de législations cantonales particulières. Rappelons que ces voies sont pourtant bel et bien reconnues dans la LHES (voir marge).

Il faut savoir qu'actuellement, les écoles en charge de ces formations, écoles aux statuts disparates, fédéralisme oblige, mais aussi libéralisme oblige, reçoivent déjà des subventions fédérales, cantonales, communales. Certaines dépendent d'un statut privé, voire communal. Ainsi, l'Ecole technique supérieure de Zurich dépend d'un institut privé et touche des subventions de la Confédération et du canton. L'école des arts décoratifs de Zurich appartient à la Ville. D'autres encore s'en sortent avec un écolage très élevé. Ainsi, il faut déboursier environ 40 000 francs pour devenir hygiéniste dentaire, alors que les études de dentiste sont gratuites... Si ces écoles fonctionnent actuellement, le financement de ces futures HES n'est donc pas un obstacle en soi. Dans les cantons, les forma-

tions arts, santé, social commencent déjà à se structurer. Mais malgré un préavis favorable de la Commission éducation, science et culture (DP 1210), il est peu probable que de nouvelles subventions seront disponibles, vu la conjoncture. Aux cantons de s'organiser.

Il faut encore savoir que les différentes traditions dans l'éducation et la formation de part et d'autre de la Sarine compliquent l'unification des filières et des diplômes, qui se doivent dorénavant d'avoir un label national, sous peine d'exclure les Suisses du marché du travail étranger. Par exemple, les professions de la santé ne sont pas de même niveau ici et là. Le cursus des infirmières en Suisse romande est situé au niveau du secondaire supérieur, voire du tertiaire. On entreprend cette formation, qui dure 3 ans, à 18 ans – alors qu'en Suisse alémanique, il suffit que les infirmières fassent une formation de base, suivie d'un apprentissage. Il faudra donc concevoir des HES-santé à deux niveaux, l'un de type préparatoire et l'autre de type universitaire. Notons en passant que tout ce pan de la formation professionnelle est régi par une organisation privée, la Croix Rouge. Voilà qui donne la mesure de la complexité des réformes à venir. ■

La semaine prochaine, DP présentera le projet de Berne, le plus avancé: trois HES, y compris des écoles d'art et, ultérieurement, les professions de la santé et du social.

HES: genèse

A l'origine de ce chambardement dans la formation tertiaire, on trouve les directeurs d'ETS (Ecoles techniques supérieures), préoccupés par la question de l'eurocompatibilité de leurs diplômes, qui ont initié le débat, en 1991, dans les bruisements d'une adhésion de la Suisse à l'EEE. Il fallait alors lancer un nouveau diplôme, la maturité professionnelle, voie privilégiée de l'apprentissage vers les HES OFIAMT.

L'ancrage de la formation duale dans le tissu des PME suisses a toujours constitué un réservoir de cadres moyens et supérieurs. La nécessité est apparue de tirer vers le haut une formation, jugée lacunaire, celle des apprentis. Pour mémoire, le nombre d'apprentis a passé de 190 000 à 150 000 en moins de dix ans et l'attrait des études longues n'a cessé de croître.

D'une pierre deux coups

ANNI STROUMZA

citoyenne et ancienne
députée, Genève

Pas une semaine ne passe sans rencontrer dans nos quotidiens et hebdomadaires préférés un article qui traite de la réforme de l'Etat, des administrations cantonales ou fédérales. Le motif invoqué pour procéder à une telle réforme est toujours le même: le déficit des finances publiques et le montant important du service de la dette de l'Etat. Nul ne conteste la gravité de la situation et la nécessité d'y apporter des remèdes. Mais le débat manque singulièrement d'imagination et de créativité car il est posé le plus souvent dans des termes manichéens: service de l'Etat ou privatisation. Les propositions varient peu: réductions d'effectifs, gel des salaires et annuités, diminution voire suppression de prestations ou privatisation de services.

Une crainte diffuse

Alors que certains se réjouissent de cet affaiblissement de l'Etat, on observe que se développe dans la population un sentiment d'insécurité, de découragement et d'anxiété.

Crainte d'une baisse de qualité des prestations qui rendent la vie agréable dans nos villes, ou même tout simplement supportable pour une partie de la population, notamment des personnes âgées. Crainte pour l'avenir de leurs enfants compte tenu des restrictions de débouchés de formation et d'emploi. N'oublions pas que la diminution de milliers d'emplois dans la fonction publique est une perte d'autant de possibilités d'engagement pour les chômeurs et pour les jeunes qui débute dans la vie active. Découragement des fonctionnaires qui se sentent désavoués et ont l'impression de participer à un démantèlement de leurs services alors qu'ils ont œuvré pendant des années, souvent avec fierté, pour servir l'intérêt général. Ils sont d'autant plus découragés que cette réforme est décrite dans des termes pour le moins désobligeants: dégraisser, couper des branches mortes, élaguer, etc.

Bref, le tableau est sombre et il ne faut pas s'étonner que le climat soit à la morosité, à la démotivation et au repli sur soi et la sphère privée. Cela ne concerne pas seulement les fonctionnaires, mais aussi la population qui, en majorité, ressent confusément que la sécurité et la qualité de la vie s'amenuise.

Démocratie menacée

Or, ce climat présente une menace pour la démocratie. Perte de prestige de la fonction politique, qui pourtant devrait être considérée comme la plus noble des activités: celle de servir et de gérer la cité. Perte de confiance dans les élus et difficulté de constituer des listes pour les élections communales, l'échelon du

pouvoir qui agit au plus près des citoyens. Baisse du taux de participation aux élections. La société est menacée de dislocation. Il n'y a plus de raison collective de se mobiliser: ni chantier, ni projet, ni même utopie.

Et pourtant. La réforme de l'Etat pourrait être une magnifique occasion de stimuler la démocratie en redistribuant les responsabilités entre tous les acteurs de la société: Etat, communes, collectivités locales, mouvements associatifs et entreprises privées.

Pourquoi ne pas fixer comme objectif de la réforme de l'Etat le développement de la démocratie et de la responsabilité collective et individuelle des citoyens? Un projet ambitieux, stimulant et positif, qui pourrait dégager des trésors d'imagination et de créativité qui sommeillent aujourd'hui faute de débouchés.

Mettons l'ensemble des compétences et des prestations de l'Etat sur la table et examinons chacune d'entre elles pour déterminer à quel niveau de pouvoir, supracantonal – cantonal – communal – local, et par quel acteur, service public – mouvement associatif – entreprise privée, elle pourrait se réaliser avec le plus d'efficacité économique et sociale. Cette démarche n'a de sens que si elle est inscrite dans une vision politique qui aurait pour objectif la participation des gens aux affaires qui les concernent et qui les responsabiliserait à tous les niveaux de pouvoirs.

Un Etat plus qualitatif

L'avenir est à un «Etat léger», dans son champ d'action comme dans ses modes d'intervention. Mais il ne s'agit nullement d'un Etat au rabais, modeste et faible. Non, l'Etat léger est un «Etat - plus», musclé, tonique, moderne et performant. Il est rassembleur et meneur de jeu. Il inspire confiance et incarne l'autorité. Il garantit les équilibres à long terme en proposant des modes de développement durable. Il est moteur et partenaire. On oublie un peu vite que l'identité d'une communauté et la solidarité entre ses membres reposent pour beaucoup sur l'Etat. A lui de représenter l'intérêt général et de garantir la cohésion sociale. A lui de définir les priorités, les objectifs et les lignes directrices des prestations.

Mais l'Etat n'a pas le monopole de l'intérêt public. A lui de trouver les moyens de partager ses services avec les communes, les collectivités locales, le mouvement associatif et les entreprises privées. Partage des services, partage des ressources humaines mais aussi partage des ressources financières. Il va de soi qu'une telle réforme de l'Etat va de pair avec un transfert de personnes, de charges et de recettes.

Une idée qui fait son chemin

REPÈRES

Cet inventaire non exhaustif des interventions et des décisions en matière de politique des transports directement inspirées par l'initiative des Alpes est présenté par *Echos*, périodique du comité d'initiative pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit, no 32, 20 juillet 1995.

(jd) Le 20 février 1994, peuple et cantons acceptent l'initiative «pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit», au grand dam du Conseil fédéral et de la majorité parlementaire, qui voient là un obstacle supplémentaire au rapprochement de la Suisse et de l'Europe. Bruxelles ne cache pas non plus sa grogne en retardant l'ouverture des négociations bilatérales, dans l'attente des explications du Conseil fédéral sur les modalités d'application de cette initiative.

En Suisse, les adversaires de l'initiative ont peine à prendre acte de la volonté populaire. Quelques jours seulement après le scrutin, le démocrate-chrétien valaisan Schmidhalter propose le doublement du tunnel routier du Gothard et l'assouplissement de la disposition constitutionnelle tout juste adoptée. Puis c'est Fritz Mühlemann, le secrétaire général du département d'Adolf Ogi, qui préconise d'abroger l'article constitutionnel sur la protection des Alpes au profit d'une norme qui serait moins contraignante. L'initiative Schmidhalter, rejetée de justesse en commission, viendra devant le parlement lors de la session d'automne. En juin 1995, Roland

Borer, conseiller national du parti de la liberté (automobile), dépose à son tour une initiative en faveur du doublement du tunnel du Gothard, appuyée par 57 parlementaires bourgeois et de l'extrême-droite.

En Europe pourtant, l'idée incarnée par l'initiative des Alpes fait son chemin:

- En mai 1994, les Länder allemands, se référant à l'acceptation de l'initiative des Alpes et au mécontentement populaire qu'elle exprime, demandent un rapport au ministre fédéral de l'environnement sur les moyens de transférer au rail le trafic des marchandises transitant par l'Allemagne.

- En mai 1994 toujours, le parlement de la région autonome du Val d'Aoste, citant l'initiative des Alpes, adopte une loi sur le trafic des marchandises par la route: le gouvernement régional est autorisé à limiter temporairement le trafic des poids lourds lorsque la sécurité et la santé de la population ou l'état de l'environnement sont menacés.

- En février 1995 une pétition est transmise au parlement du Vorarlberg demandant des mesures analogues à celles découlant de l'initiative des Alpes.

- En avril 1995, le gouvernement hollandais, pourtant connu pour son soutien aux camionneurs, décide la construction d'une ligne ferroviaire réservée au trafic des marchandises entre Rotterdam et la frontière allemande pour tenir compte de l'opposition croissante au transport routier. ■



Aménagement des rues et des espaces de quartier, aide à domicile, ramassage et traitement des déchets, emplois «de proximité», activités culturelles, gestion et protection de patrimoine, et j'en passe. Tous les domaines d'activités pourraient être concernés par une décentralisation des responsabilités, y compris certains actes administratifs d'autorité qui pourraient être délégués aux villes, soit aux communes de plus de 10'000 habitants.

Peut-être ainsi les gens auront-ils à cœur de s'engager dans les activités politiques et associatives, car ils auraient des réelles responsabilités et assumeraient des tâches, soit de «proximité» dans leur commune, leur quartier, leur association d'intérêt ou professionnelle, soit au service de l'ensemble de la population.

Une telle réforme de l'Etat pourrait être un projet exaltant où chacun serait concerné à un titre ou à un autre. On ferait d'une pierre deux coups en développant en même temps la démocratie par une participation accrue du réseau constitué des institutions locales, des associations et des entreprises privées. Mais pour la lancer, il faut une véritable révolution culturelle dans la tête de ceux et celles qui nous gouvernent et de ceux et celles qui nous représentent. Les médias devraient y contribuer, au lieu de valoriser si fréquemment le slogan sommaire du «moins d'Etat».

Que tous fassent preuve de volonté, de courage et d'imagination et la démocratie s'en trouvera renforcée! ■

En bref

D'un prospectus touristique de la Suisse du Nord-Ouest:

«Une autre Suisse:
poétique (sans chalets)
historique (sans Guillaume Tell)
récréative (sans rien d'artificiel)
typique (sans cor des Alpes)
culturelle (sans ostentation)
accueillante (sans esprit de calcul)».

En livrant au vieux papier les résultats des examens pédagogiques des recrues du 1^{er} arrondissement sur le thème «Avoir 20 ans en 1983», noté cette remarque d'un expert: «Il est réjouissant de constater que d'une manière générale les jeunes intellectuels font preuve d'un manque «d'agressivité»; leur conformisme nous incite à penser que la stabilité politique de notre pays est bien assurée.» (sic)

La Caisse de retraite des instituteurs bernois vient d'acquiescer la majorité du capital de «Sarner Cristal», ce qui sauve un projet de verrerie dans la région de Thoune.

Le destin local et international d'Ernest Mandel

La mort ignore les vacances. Dans la pile des journaux accumulés et dépouillés au retour, l'annonce de la mort, le 20 juillet à Bruxelles, d'Ernest Mandel. «Une grande figure du trotskisme», sous-titre Le Monde.

REPÈRES

Une bibliographie de l'œuvre de Mandel remplirait des colonnes, car à côté de son œuvre scientifique, mais avec le même degré d'importance, il a multiplié les collaborations à des revues; il a donné des cours qui ont été transcrits; il a édité des fascicules de vulgarisation. Ses qualités remarquables de polyglotte nous valent de surcroît, outre les textes publiés en français, des œuvres traduites de l'allemand ou de l'anglais. Celui qui trouvera de trop longue haleine le *Traité d'économie marxiste* (4 vol.), éd. 10/18, pourra lire la brochure *Initiation à la théorie économique marxiste*, cours donné au week-end de formation du PSU, en 1963!

Pour les relais locaux, on signalera les ouvrages édités aux éditions La Brèche/La Taupe, notamment *De la bureaucratie et De la Commune à mai 68*.

Ernest Mandel a publié aussi une histoire sociale du roman policier *Meurtres exquis* (intéressant et tout aussi sérieux, bibliographie de 8 pages).

(ag) L'influence qu'exerce un homme politiquement et intellectuellement engagé n'est pas faite que de filiation directe et reconnue. On observe aussi, imprévues, des traces, des empreintes, des résurgences. La marque vaudoise d'Ernest Mandel fut variée, parfois forte et directe, parfois imprévisible.

Pour moi, le premier contact vint par Pierre Liniger, directeur de l'agence vaudoise de Coop Vie, qui, sous cette activité paisible et rassurante, avait gardé des liens étroits avec quelques grands leaders du mouvement syndical international, ceux qui, avec courage et lucidité, résistaient à l'emprise stalinienne. Liniger faisait circuler parmi nous l'hebdomadaire de la gauche belge, *Demain* (qu'on pardonne une possible erreur de mémoire). On y découvrait des analyses libres et documentées. Ernest Mandel y écrivait déjà, signant du pseudonyme d'Ernest Germain (sous réserves, encore, de mémoire), qu'il utilisa aussi dans *France-Observateur*. Quelle est l'origine de ce pseudonyme – Mandel est né à Francfort – qui peut aussi faire penser à une provocation ironique décapante ?

Dans la mouvance de 68, l'influence locale de Mandel se renforça. Salle comble pour une conférence en 1970 dans la grande aula du Palais de Rumine à Lausanne. L'Université veillait pourtant, forte de son article 89^{bis}, à ce que la politique fût exclue de ses murs. Mais un sujet économique sérieux et le titre de Mandel de professeur à l'Université libre de Bruxelles, avait trompé la vigilance du rectorat qui, avec son feeling réputé, avait, à quelques mois d'intervalle, interdit une conférence, dans le même auditoire, de l'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre, intitulée modestement «la politique extérieure de la Suisse». Le prétexte du refus: pas de politique à l'Université!

L'influence d'Ernest Mandel joua un rôle décisif dans la rupture des jeunes du POP (parti ouvrier populaire) vaudois avec la direction stalinienne. Ce fut la création de la Ligue marxiste révolutionnaire, qui attira, pour la politiser, quelques années durant, toute une partie de cette génération, que le pouvoir ficha avec le zèle que l'on sait, qu'il persécuta parfois professionnellement, mais pour un temps seulement. Puis Mandel fut interdit de séjour en Suisse. Une pétition fut lancée pour lever cette interdiction. Son seul résultat fut de nourrir les fichiers de la police politique: tous les signataires furent automatiquement classés membres ou sympathisants

de l'extrême-gauche. J'étais alors conseiller d'Etat; un fonctionnaire du Département de justice et police remplit ma fiche avec le même zèle. Certes, j'avais été élu comme socialiste et mes idées étaient connues; mais j'étais en fait un extrémiste de gauche: j'avais signé la pétition en faveur de Mandel!

L'œuvre publiée de Mandel eut un retentissement profond. *Le troisième âge du capitalisme*, publié en poche, 3 volumes de la série «Rouge» de 10/18, fut étudiée par d'innombrables cercles, désireux de trouver une explication de notre société. Mandel n'était pas lié par la scolastique marxiste, et il était un économiste trop qualifié pour prédire à la première récession d'envergure la crise finale du capitalisme. J'ai parcouru à nouveau son analyse de la crise de 1974-1978 (Flammarion, 1978). Mandel avec perspicacité met en évidence des choses essentielles.

Cette crise marque la fin, écrit-il, d'une économie qui prétendait conjuguer croissance et plein emploi. La reprise, qui dès 1977 a accru la production industrielle de 10%, a laissé intact le chômage créé par la crise de 1974. Chacun aujourd'hui s'interroge sur le découplage de la croissance et de l'emploi. Mandel avait vingt ans d'avance. Il considérait le tournant de 1974 comme la fin d'un cycle long (aujourd'hui on parle communément des «trente glorieuses») et le début d'une «onde longue» marquée par des récessions fortes, car l'endettement public croissant limite la politique keynésienne, et des reprises plus vite essouffées.

En marxiste, Mandel soulignait les difficultés du capitalisme à dégager une plus-value suffisante dans la mesure où la composition organique du capital réduit la part de la main-d'œuvre salariée. Ces analyses-là ont été longtemps écartées en raison de la querelle d'école sur la plus-value. Elles demeurent pourtant un outil précieux. Songeons aux débats actuels sur l'imposition de la machine, les délocalisations, qui sont un transfert en des lieux propices où est recouverte la plus-value sur la main d'œuvre et, enfin, sur les nouvelles formes de subventionnement du travail salarié, comme celles que le gouvernement Juppé met en place.

La chute du mur de Berlin a été considérée, à tort, comme la liquidation de la pensée marxiste. Mandel a prouvé qu'elle fournit, sans infailibilité, certes, des instruments utiles pour interpréter l'évolution du capitalisme contemporain. ■